

Règlement officiel

Article 1 - ORGANISATEUR

La 7^e édition de la Course Eiffage du Viaduc de Millau en Aveyron est organisée le dimanche 22 septembre 2024 par l'association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation.

Article 2 - LES PARCOURS

Deux circuits sont proposés dans le cadre de la Course Eiffage du Viaduc de Millau en Aveyron : un 23,7 km et un 12,8 km. Les deux épreuves se font sur route à l'exception d'une partie non goudronnée d'un kilomètre, sur la distance du 23,7 km. Les épreuves se dérouleront en une seule étape, à allure libre, en un temps limité et couplé à des barrières horaires strictes.

	12,8 km	23,7 km
Date	22 septembre 2024	22 septembre 2024
Heure de départ	9 heures	9 heures
Dénivelé positif	330 m	390 m
Lieu de départ	Boulevard de l'Ayrolle, au niveau du lavoir	Boulevard de l'Ayrolle, au niveau du lavoir
Lieu d'arrivée	Viaduc de Millau	Parc de la Victoire

Ces deux épreuves débutent par une traversée de la ville, jusqu'au Viaduc de Millau.

- Le parcours de 12,8 km fait une traversée allée de l'ouvrage. L'arrivée s'effectue après le joint de dilation, côté sud du viaduc de Millau, sur le Causse du Larzac et les coureurs sont ensuite acheminés en navettes jusqu'au centre-ville de Millau.
- Le parcours de 23,7 km fait une traversée aller-retour (4 920 m) sur l'ouvrage. Le parcours s'étend jusqu'au point d'arrivée, situé dans les allées du Parc de la Victoire.

Article 3 - INSCRIPTION et ENGAGEMENT

3.1. Jauge limite

	12,8 km	23,7 km
Grand public	1 800*	12 000
Collaborateurs Eiffage	200	1 000

^{*}La jauge des 1 800 inscrits grand public du 12,8 km sera répartie selon les conditions suivantes :

- du 22/09/23 au 31/12/23 : limitée à 600
- du 02/01/24 au 31/05/24 : limitée à 600
- du 04/06/24 au 21/09/24 : limitée à 600

Aucune inscription ne sera acceptée au-delà de cette limite.

Aucune inscription ne sera possible sur le village de remise des dossards (Salle des Fêtes de Millau, Parc de la Victoire)
les vendredi 20 et samedi 21 septembre 2024 (horaires, cf. article 6).

3.2. Tarifs

Les épreuves de la Course Eiffage du Viaduc de Millau en Aveyron sont ouvertes à toute personne, homme ou femme, licenciée ou non dont l'âge minimum requis dépend de l'épreuve choisie.

Les inscriptions se font en ligne sur le site internet www.course-eiffage-viaducdemillau.org/ à l'onglet « inscription » dans le menu principal.



	12,8 km	23,7 km
Né avant le	31 décembre 2005	31 décembre 2003
Catégorie	Junior et +	Espoir et +
Tarif 1 : du 22/09/23 au 31/12/23	35 €* (Limitée à 600)	35 €
Tarif 2 : du 01/01/24 au 31/05/24	40 €* (Limitée à 600)	40 €
Tarif 3 : du 01/06/24 au 21/09/24	45 €* (Limitée à 600)	45 €

Les tarifs sont indiqués en TTC et hors frais de gestion.

Le **tarif étudiant** est réservé aux personnes étudiantes des années 2023/2024 et 2024/2025 sur présentation d'un justificatif et d'une pièce d'identité au moment de l'inscription (Age limite : 26 ans). Les tarifs sont les suivants :

	12,8 km	23,7 km
Tarif 1 : du 22/09/23 au 31/12/23	20 €*	20 €
Tarif 2 : du 01/01/24 au 31/05/24	23 €*	23 €
Tarif 3 : du 01/06/24 au 21/09/24	25 €*	25 €

Les tarifs sont indiqués en TTC et hors frais de gestion.

Les **offres « entreprise »**, ou hospitalité, sont disponibles pour toutes les sociétés souhaitant organiser un événement de team building sportif. Ces offres « entreprise » sont consultables sur la page dédiée du site internet de l'évènement ou sur simple demande à : hospitalite@course-eiffage-viaducdemillau.org

Le **tarif groupe** (plus de 10 personnes) est de **36 €** quelle que soit l'épreuve. Ce tarif groupe comprend l'inscription et le retrait groupé pour les associations et les clubs.

Le **tarif Pompiers** est de **40 €** quelle que soit l'épreuve. Ce tarif groupe comprend l'inscription et le retrait groupé. 4 € sont reversés par l'organisation à l'ODP (Œuvre des Pupilles Orphelins et Fonds d'Entraide des Sapeurs-Pompiers de France).

Pour les inscriptions en ligne, sur le site internet www.course-eiffage-viaducdemillau.org, le règlement s'effectue par carte bancaire. Aucune inscription ne sera prise en compte sans réception de ce règlement et des documents cités à l'article 5.

3.3. Handisports

L'épreuve est ouverte aux coureurs handisports à l'exception des fauteuils roulants, pour des raisons de sécurité liées à la nature du parcours.

3.4. Garantie et condition d'annulation/de remboursement

Toute inscription est ferme et définitive et ne peut faire l'objet de remboursement ou de transfert d'inscription pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue comme unique responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve, l'organisation déclinant toute responsabilité face à ce type de situation.

L'organisation se donne le droit de pouvoir interdire toute participation ultérieure à la Course Eiffage du Viaduc de Millau en Aveyron à quiconque ayant rétrocédé et/ou revendu son dossard à une tierce personne.

Toute personne peut au moment de son inscription souscrire à la garantie annulation d'un coût de 8€ TTC. La garantie annulation a pour objet de permettre le remboursement des frais engagés (déduction faite du montant de la garantie d'annulation et des options consommées) pour l'inscription à la Course Eiffage du Viaduc de Millau en Aveyron.

Cette garantie couvre les cas suivants :

^{*}Le tarif comprend le transfert en navette depuis le Viaduc de Millau (zone d'arrivée) jusqu'au centre-ville de Millau.

^{*}Le tarif comprend le transfert en navette depuis le Viaduc de Millau (zone d'arrivée) jusqu'au centre-ville de Millau.



- Accident ou maladie entraînant un arrêt de travail couvrant la date de la course;
- Maladie grave nécessitant une hospitalisation durant les trente jours précédant la manifestation ;
- Blessure empêchant la course à pied sur justification médicale datant de moins de trente jours précédant la manifestation;
- Décès atteignant le conjoint ou concubin notoire, les ascendants ou descendants au premier degré, ce dans les trente jours précédant la manifestation.

Les personnes ayant souscrit l'option « garantie annulation » et souhaitant annuler leur inscription, devront formuler une demande accompagnée du justificatif idoine par e-mail (<u>contact@course-eiffage-viaducdemillau.org</u>) ou lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard dans les 10 jours qui suivent la manifestation. Les demandes sont traitées dans les deux mois qui suivent l'épreuve.

Seules les personnes ayant souscrit à la garantie annulation pourront demander le remboursement total de leur inscription sur simple demande (déduction faite du montant de la garantie d'annulation et des options consommées).

Il ne sera effectué aucun remboursement hors garantie annulation souscrite.

Article 4 - PUBLICATION DU RÈGLEMENT

Le règlement peut être consulté sur le site internet de la manifestation www.course-eiffage-viaducdemillau.org ou sur simple demande par courrier postal à l'adresse suivante : Association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation - BP 60457 - 12104 Millau Cedex.

Article 5 - CERTIFICAT MÉDICAL

L'Organisation confie à DOKEOP SAS la gestion des documents justificatifs via son application. Ses missions seront de :

- Collecter les documents justificatifs des participants inscrits à l'événement ;
- Vérifier que ces documents justificatifs soient conformes à la législation (législation code du Sport article L231-2-1) et au règlement de la fédération ;
- Relancer régulièrement par email les participants n'ayant pas encore déposé leur document justificatif;
- Communiquer le statut de chaque document justificatif vérifié à l'Organisation de l'événement : valide / refusé / en attente de document / en attente de validation ;
- Archiver ces documents justificatifs sur un serveur sécurisé.

Pour finaliser son inscription, chaque participant recevra un email de DOKEOP l'invitant à déposer son document sur l'application DOKEOP. L'utilisation de cette application implique l'acceptation immédiate et inconditionnelle des conditions générales de DOKEOP.

Ce document justificatif devra **IMPERATIVEMENT** être déposé sur l'application DOKEOP <u>avant le 15 septembre 2024</u> <u>à 23h59</u>. Aucun document justificatif ne sera accepté une fois la date passée.

Le coureur peut déposer :

- Soit son certificat médical daté de moins d'un an au jour de l'épreuve (donc postérieur au 22 septembre 2023)
- Soit une copie de son attestation de licence (FFA)

Chaque participant est libre de se créer un compte membre sur l'application ou non. Cette application est indépendante de la plateforme d'inscription.

Pour être valable, le certificat médical doit obligatoirement comporter la mention de "non contre-indication à la pratique du sport en <u>compétition</u>" ou "non contre-indication à la pratique de la course à pied (ou athlétisme) en <u>compétition</u>". Le participant garantit l'exactitude des données transmises ainsi que l'authenticité du document justificatif lors de son dépôt. A défaut d'exactitude et/ou d'authenticité, le participant ne pourra se retourner ni contre DOKEOP SAS, ni contre l'Organisation, notamment en cas d'accident survenu lors de la Course Eiffage du Viaduc de Millau en Aveyron®.



Aucun dossard ne sera délivré si le certificat médical n'a pas été validé par DOKEOP SAS.

DOKEOP SAS se réserve le droit de refuser tout document qu'elle jugerait comme suspect et possiblement falsifié au regard d'un faisceau d'indices. Il est rappelé à ce titre que la production d'un faux certificat médical constitue un délit de faux et usage de faux : l'article 441-1 du Code pénal sanctionne cette infraction d'une peine pouvant aller jusqu'à trois ans de prison et 45 000 euros d'amende.

L'invalidation d'un certificat médical par DOKEOP SAS ne pourra en aucun cas faire l'objet d'une demande de remboursement des frais d'inscription de la part du participant.

Article 6 - DOSSARDS

Le dossard devra être accroché sur la poitrine (à l'aide d'épingles), porté à l'horizontale et être <u>entièrement lisible</u> <u>durant toute la course</u>. Toute personne ne portant pas de dossard sera écartée de la course. Aucun dossard ne peut être donné ou échangé auprès d'un autre coureur.

6.1 Conditions de récupération

Les dossards seront remis sur présentation :

- de l'email de confirmation d'inscription ;
- d'une pièce d'identité ;
- du certificat médical ou copie de licence (pour ceux qui ne l'ont pas déjà remis) ;
- du justificatif de scolarité fourni par l'établissement pour les étudiants.

6.2 Lieu

Salle des Fêtes, Parc de la Victoire, Avenue Charles De Gaulle, Millau

- Le vendredi 20 septembre 2024 de 15h à 19h30 ;
- Le samedi 21 septembre 2024 de 9h à 19h.

Aucun dossard ne sera remis le dimanche 22 septembre 2024, jour de l'évènement.

6.3 Cas particuliers

Envoi du dossard par courrier :

Cette option ne peut être souscrite que par les coureurs habitant en France-Métropolitaine (limitée à 1000 souscriptions ou à la date limite du 28 août à 11h59 si cette jauge n'est pas atteinte).

Le coureur ayant opté pour l'option « envoi du dossard par courrier » (option payante à choisir lors de l'inscription - 10 €) recevra son dossard en amont de la course à l'adresse mentionnée sur son formulaire d'inscription.

Le certificat médical doit être adressé et validé au plus tard le 28 août 2024 à 11h59. Dans le cas contraire, le dossard ne pourra être envoyé, aucun remboursement ne sera envisageable, et le coureur devra se présenter directement au stand « Litiges » le 20 ou le 21 septembre 2024 sur le village au Parc de la Victoire.

• Récupération par un tiers :

Il sera possible de récupérer le dossard d'une tierce personne sur présentation obligatoire de sa pièce d'identité.

■ <u>Dossards « Élite et Préférentiel »</u>:

Un stand sera dédié à la remise des dossards « Élite et Préférentiel ». Le coureur ou son agent pourra retirer le dossard sur présentation de la pièce d'identité du coureur. Le justificatif de performance fourni devra indiquer un temps inférieur à :

- o Pour les hommes : 35' sur 10km, 1h20 sur semi-marathon ou 2h45 sur marathon ;
- o Pour les femmes : 40' sur 10km, 1h30 sur semi-marathon ou 3h00 sur marathon.

Article 7 - MATÉRIEL

Aucun matériel n'est obligatoire pour participer à cette épreuve, mais une réserve en eau et en énergie calorique est fortement conseillée. Les sacs à dos sont interdits sur la Course Eiffage du Viaduc de Millau en Aveyron 2024, excepté les sacs-réservoir simples (*type Camelbak®*). Les ceintures porte-gourde sont également autorisées.



Article 8 - CONSIGNES

Les consignes se situent dans la Salle des Fêtes du Parc de la Victoire, et seront ouvertes le dimanche 22 septembre 2024, de 7h à 14h30.

Article 9 - TEMPS MAXIMUM AUTORISE

Trois points de ravitaillement sont installés sur les parcours ainsi qu'un 4e dans la zone arrivée.

Est considéré comme « Finishers » le participant ayant franchi TOUS les points intermédiaires et la ligne d'arrivée dans le temps maximal imparti. Les temps limites de mise hors course sont les suivants:

Lieu / Epreuves	12,8 km	23,7 km
Km 8,3 : à l'entrée sur l'aire d'autoroute, à la sortie du ravitaillement	11h00	11h00
Km 12,8 : demi-tour situé sur le Viaduc de Millau	/	11h50
Km 15,7 : à la sortie de l'autoroute A75, sortie du ravitaillement	/	12h15
Arrivée	12h00	13h30

Les barrières horaires sont calculées par rapport au départ de la dernière vague et pour permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé. Les coureurs qui ne les franchissent pas sont reconduits en navette vers Millau.

Les horaires et les kilométrages ci-dessus sont susceptibles d'être modifiés jusqu'au dernier moment en fonction d'une part des contraintes de parcours et d'autre part des contraintes météorologiques.

Il est important de noter qu'un concurrent qui quitte une zone hors délai et qui poursuit jusqu'à l'arrivée engage sa propre responsabilité et ne sera pas classé à l'arrivée.

Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, les concurrents doivent repartir de la zone de ravitaillement avant le temps limite fixé (quelle que soit l'heure d'arrivée à la zone de ravitaillement).

Tout concurrent mis hors course et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète. Il ne pourra alors en aucun cas être considéré comme « Finisher ».

Après le passage du véhicule de fin de course, les concurrents doivent se conformer aux règles de circulation (Code de la Route).

En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'annuler et/ou d'arrêter l'épreuve en cours, voire de modifier les temps limites de mise hors course en liaison avec les préfectures concernées.

Article 10 - DISQUALIFICATION

Le jury d'épreuve (cf. ci-dessous) peut prononcer la disqualification d'un concurrent pour tout manquement grave au règlement, en particulier pour les raisons suivantes :

- ne pas porter le dossard dans son intégralité ;
- ne pas respecter l'entrée dans le sas de départ à l'emplacement prévu ;
- se faire suivre par un cycliste, un engin motorisé ou un coureur à pied non inscrit à la course;
- être accompagné d'un animal ;
- se faire ravitailler sur le parcours en dehors des zones de ravitaillement prévues ;
- jeter papiers, bouteilles vides, ou emballages de barre ou de gel énergétique en dehors des emplacements prévus à cet effet ;
- ne pas respecter le parcours dans son intégralité ;
- ne pas respecter les mesures de sûreté (dispositif Vigipirate) ;
- ne pas respecter les bénévoles et les membres de l'organisation ;



- transférer son dossard à un autre coureur ;
- dépasser les temps limites imposés par l'organisation ;
- ne pas respecter l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L. 230-1 et suivants du Code du Sport.

Les contrôleurs, témoins de ces irrégularités, ont pour mission de mettre hors course les contrevenants. Ils garantissent en effet l'éthique et l'esprit de la Course Eiffage du Viaduc de Millau en Aveyron 2024.

Le jury d'épreuve se compose :

- du Président de l'association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation ;
- de l'organisateur ;
- du directeur de course ;
- du coordinateur responsable de la sécurité ;
- du responsable de l'équipe médicale ;
- des responsables de zones de contrôle concernées ;
- ainsi que de toute personne compétente à l'appréciation du Président de l'association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation.

Le jury est habilité à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur tous les litiges ou disqualifications survenus durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.

A noter également que les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours, hormis ceux appartenant à l'organisation. La présence d'animaux est également strictement interdite sur le parcours.

Article 11 - RÈGLES DE SÉCURITÉ DU VIADUC DE MILLAU

Lors de la traversée du Viaduc de Millau, dans les deux sens, un service de surveillance est présent pour veiller au bon respect des règles de sécurité suivantes :

- ne pas changer de voie en passant de l'autre côté des glissières ;
- ne pas marcher ou courir sur la corniche entre la glissière et les écrans brise-vent;
- ne pas escalader les écrans brise-vent ;
- ne pas monter sur les glissières de sécurité ou les murets en béton ;
- ne pas monter ou s'accrocher sur tous supports de signalisation ;
- ne pas jeter des déchets sur le trajet (bouteilles vides, emballages de gels ou barres énergétiques).

Article 12 - SERVICES GÉNÉRAUX

Dans le cadre du dispositif Vigipirate, la sécurité est renforcée sur l'épreuve. De ce fait, les coureurs doivent se conformer aux règles en vigueur : fouilles, palpations lors de l'entrée dans les sas.

Le dispositif de secours est assuré par des associations agréées par la Sécurité Civile et par des sociétés privées. Cellesci peuvent décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales. Son dossard lui sera alors retiré, signifiant sans appel sa mise hors course.

Tout coureur mis hors course décidant de continuer l'épreuve le fera sous son entière responsabilité et l'organisation ne pourra être tenue comme responsable en cas d'accident.

Le coureur autorise l'organisation à lui prodiguer tous les soins médicaux et/ou l'hospitalisation en cas d'accident ou d'urgence.

Article 13 - CHRONOMÉTRAGE

Les règles de chronométrage qui s'appliquent à la Course Eiffage du Viaduc de Millau en Aveyron sont les suivantes : temps réel pour tous les participants.

Le chronométrage est assuré grâce à un système de puce collée au dossard. Cette puce est initialisée automatiquement sur la ligne de départ et sert à mesurer le temps du participant sur la totalité de la distance.

Pour être classé à l'arrivée, le concurrent du 23,7 km et 12,8 km doit obligatoirement être pointé au niveau des points suivants : ligne de départ, points intermédiaires ainsi que sur la ligne d'arrivée. Un concurrent ne parcourant pas la totalité de la distance ne pourra être classé à l'arrivée.



Le coureur s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

Article 14 - CLASSEMENTS ET CHALLENGES

La remise des prix a lieu le dimanche 22 septembre 2024 à l'issue des épreuves sur le podium situé dans le Parc de la Victoire à proximité de la zone d'arrivée.

Un classement général homme et femme et un classement pour chaque catégorie homme et femme seront établis sur la base des règles de chronométrage évoquée dans l'article 13.

Rappel : le classement général est réalisé sur la base du temps réel (depuis le passage sous l'arche de départ jusqu'à la ligne d'arrivée).

Sur la base du temps réel, la cérémonie protocolaire récompensera :

- les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes du classement général provisoire des deux épreuves : 12,8 km et 23,7 km. Important : les coureurs souhaitant performer et espérant être récompensés à la cérémonie protocolaire doivent obligatoirement partir dans la 1ère vague de départ (Elite et Préférentiel).
- le premier homme et la première femme de chaque catégorie FFA (d'Espoirs à Masters) des deux épreuves 12,8 km et 23,7 km.
- Les gagnants des trois Challenges :
 - o « CLUB », un trophée par épreuve ;
 - o « ENTREPRISE », un trophée par épreuve ;
 - o « NOMBRE » un trophée pour le cumul des deux épreuves.

Ci-dessous les règles de classement pour les 3 challenges :

Challenge Club

Pour s'inscrire au « Challenge Club », il faut obligatoirement mentionner dans la case prévue à cet effet sur le formulaire d'inscription :

- le nom du club FFA
- le numéro de licencié FFA

Pour être classé dans ce challenge, le club doit être affilié à la Fédération Française d'Athlétisme et doit rassembler au moins 5 « finishers » sur une des deux distances. Le classement est établi par cumul des temps réels de course des 5 meilleurs membres du club. L'équipe ayant le plus faible total remporte le « Challenge Club ». En cas d'égalité, le club ayant le 5e meilleur temps sera déclaré vainqueur.

Challenge Entreprise

Pour être classée dans ce challenge, l'entreprise doit souscrire une offre hospitalité et doit rassembler au moins 5 « finishers » sur une des deux distances. Le classement est établi par cumul des temps réels de course des 5 meilleurs collaborateurs de l'entreprise. L'entreprise ayant le plus faible total remporte le « Challenge Entreprise ». En cas d'égalité, l'entreprise ayant le 5e meilleur temps sera déclarée vainqueur. Pour en savoir plus, écrire à hospitalite@course-eiffage-viaducdemillau.org.

Challenge du Nombre

Pour être classé dans ce challenge, le groupe (entreprise, institution, association ou club) doit rassembler le plus grand nombre d'arrivants sur le cumul des deux épreuves. Le classement est établi suivant les groupes réunissant le plus grand nombre d'arrivants.

Article 15 - ASSURANCES

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol pouvant survenir aux concurrents ainsi qu'aux tiers durant le déroulement de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Une telle assurance peut être souscrite auprès de l'organisme de son choix et notamment auprès de la Fédération Française d'Athlétisme. Les organisateurs sont couverts par une assurance en responsabilité civile.



Article 16 - DROITS D'IMAGE

Par sa participation à la 7e édition de la Course Eiffage du Viaduc de Millau en Aveyron, chaque concurrent autorise expressément l'association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation et les partenaires de l'épreuve, à utiliser les images prises pendant l'épreuve sur tous supports sur lesquels il pourrait apparaître, et ce pour une durée illimitée, en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée. Cette autorisation est valable pour le monde entier.

Article 17 - MESURES SANITAIRES

Afin d'assurer la sécurité sanitaire des participants, des mesures strictes pourront être mises en place par l'Organisation. Ces mesures, découlant directement des autorités compétentes, seront celles en vigueur à la date de l'événement et seront à respecter scrupuleusement sous peine de sanctions. Une fiche spécifique liée à ces mesures sanitaires pourra être éditée et partagée à l'ensemble des participants à l'approche de l'événement.

Article 18 - PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

L'association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation est impliquée dans la protection des données personnelles et s'engage à assurer la sécurité et la confidentialité des données personnelles conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après « RGPD »), notamment en prenant toutes précautions utiles pour empêcher que ces données soit déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Lors de son inscription à un évènement sportif organisé par l'association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation, le client est informé et accepte que ses données personnelles soient :

- (i) collectées sur le site https://in.njuko.com/cevma-2024, propriété de Avena Event, mandatée par l'association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation ;
- (ii) utilisées par l'association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation, qui agit en qualité de responsable de traitement au sens du RGPD et par Avena Event, son prestataire sous-traitant.

18.1 Identité du responsable du traitement

L'identité et les coordonnées du responsable du traitement des données à caractère personnel sont les suivantes : association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation, ayant pour numéro unique d'identification 831 675 483 00018, dont le siège social est situé au Péage de Saint Germain - BP 60457 - 12104 Millau Cedex. Email de contact : contact@course-eiffageviaducdemillau.org

Vos données personnelles sont collectées par notre prestataire sous-traitant : Avena Event, SAS ayant pour numéro unique d'identification 519 318 463 RCS Nanterre, dont le siège social est situé 33, rue du Général Leclerc 92130 Issyles-Moulineaux. Email de contact : contact@avena-event.fr.

18.2 Données et informations collectées

Les données collectées sont :

• Des données nécessaires à l'inscription pour l'évènement sportif organisé par l'association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation :

Lors de votre inscription, vous êtes amené à fournir des données obligatoires identifiées sur le site par un astérisque : nom, prénom, date de naissance, genre, nationalité, adresse électronique, téléphone portable, adresse postale, langue, informations relatives à la personne à prévenir en cas d'incident de course (nom, prénom, téléphone), certificat médical pour aptitude à la compétition.

Cette liste est susceptible d'évoluer en fonction des contraintes légales, techniques ou organisationnelles de l'association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation.

• Des données facultatives :

Lors de votre inscription, d'autres données sont demandées mais ne sont pas indispensables à votre inscription (nom du club adhérent, téléphone fixe, etc.).

Par ailleurs, l'association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation ou Avena Event sont susceptibles de vous adresser, postérieurement à l'évènement sportif, une ou plusieurs enquête(s) de satisfaction et de collecter, à cette



occasion, des données supplémentaires, telles que notamment : niveau de pratique sportive, habitudes de consommation, catégorie socioprofessionnelle, loisirs, participation à des évènements, matériels et équipements utilisés, etc.

• Des données relatives au paiement :

Lors d'une inscription, le prestataire bancaire de paiement collecte et traite des données concernant vos moyens de paiement (numéro de carte bancaire, date de fin de validité de la carte bancaire, cryptogramme visuel (non conservé), etc.). Les coordonnées de votre moyen de paiement communiquées lors de votre inscription sont cryptées grâce à un protocole de sécurité et ne transitent jamais en clair sur le réseau. Les données concernant vos moyens de paiement ne sont pas communiquées par le prestataire bancaire.

• Données techniques :

L'association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation est susceptible de collecter des données techniques telles que les données de connexion, l'adresse IP conformément à la législation applicable, et le cas échéant avec votre accord, pour l'utilisation de certaines technologies telles que les cookies.

Aucune donnée sensible n'est collectée, à savoir les informations concernant l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions philosophiques ou religieuses, l'appartenance syndicale, etc. (art. 9 du RGPD).

18.3 Finalités du traitement

L'association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation utilise et exploite vos données personnelles aux fins de :

- Gestion et validation des inscriptions aux épreuves sportives organisées par l'association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation,
- Gestion de la relation information avec le participant par email et/ou SMS concernant l'événement auquel il s'est inscrit (confirmation de la bonne prise en compte de l'inscription, confirmation de la validation ou du refus de l'inscription, information sur l'épreuve sportive, information sur les résultats, etc.).

Avena Event utilise et exploite vos données personnelles aux fins de :

- Envoi d'enquêtes de satisfaction réalisées à des fins scientifiques et statistiques (par le biais de sondages ou de questionnaires);
- Réalisation d'études statistiques ;
- Information relative aux offres et activités de l'association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation et autres formes de services connexes ;
- Envoi d'emails ou SMS afin de vous informer sur des évènements sportifs susceptibles de vous intéresser organisés par l'association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation ou un organisateur tiers;
- Partage des données avec nos partenaires privilégiés (industriels, médias, institutionnels) à des fins de communication d'offres promotionnelles, publicités et autres communications commerciales (sous réserve de votre accord préalable lorsqu'il est requis et du respect de votre droit d'opposition, conformément aux règles applicables en matière de prospection commerciale).

18.4 Conservation des données

Vos données sont conservées pendant la durée nécessaire au regard des finalités précédemment exposées.

Vos données seront supprimées si vous ne répondez à aucune de nos sollicitations pendant trois ans.

Nous pouvons toutefois conserver vos données plus longtemps afin de respecter nos obligations légales et règlementaires, ou résoudre des litiges.

18.5 Destinataires des données

Les données personnelles collectées lors de votre inscription en ligne sont susceptibles d'être communiquées :

- Aux services internes de l'association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation (personnel administratif, employés et préposés);
- Aux prestataires de services et partenaires contractuels de l'association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation qui interviennent et contribuent directement à la gestion des inscriptions et à l'organisation de l'événement sportif (chronométreur, fabriquant des dossards, société en charge de l'assistance médicale, etc.);



 Aux partenaires privilégiés de l'association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation (industriels, médias, institutionnels), avec votre accord, afin notamment de proposer des produits et/ou services ou à des fins de prospections commerciales et/ou de communications publicitaires.

L'association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation demande à ses prestataires et partenaires de mettre en place des mesures strictes de confidentialité et de protection des données.

Si vous y avez expressément consenti lors de votre inscription en cochant la case prévue à cet effet, vous êtes susceptible de recevoir par appel téléphonique et/ou courrier postal ou par email ou SMS des offres promotionnelles de nos partenaires commerciaux à qui vos données pourront être transmises et cédées à des fins de prospection commerciale. En tout état de cause, vous pouvez à tout moment vous y opposer selon les conditions prévues ciaprès.

En choisissant de participer à l'évènement sportif, les participants reconnaissent et acceptent que :

- Leur nom et prénom(s) figurent sur la liste officielle de départ publiée sur le site https://www.course-eiffage-viaducdemillau.org/accueil/;
- À l'issue de l'évènement sportif, les informations liées à leur prestation sportive (notamment, résultats, photos et vidéos) soient publiées sur le site https://www.course-eiffage-viaducdemillau.org/accueil/; les dits résultats étant susceptibles d'être repris par tout média.

Si vous souhaitez vous opposer à une telle publication pour un motif légitime, vous devez impérativement communiquer cette décision, par écrit, à notre sous-traitant à l'adresse suivante : Avena Event - Traitement des données personnelles Course Eiffage du Viaduc de Millau en Aveyron - 33, rue du Général Leclerc - 92130 Issy les Moulineaux, et ce au plus tard un mois avant l'évènement sportif afin que les mesures adéquates soient prises.

En dehors des cas énoncés ci-dessus, l'association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation s'engage à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers à vos données collectées sans votre consentement préalable, à moins d'y être contraint en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

Certains des destinataires mentionnées ci-dessus sont susceptibles d'être établis en dehors de l'Union européenne et d'avoir accès à tout ou partie des informations personnelles collectées par l'association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation.

Vous consentez expressément à ce que vos données puissent être transmises à des prestataires ou partenaires situés hors Union européenne.

Dans ce cadre, l'association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation s'engage à garantir la protection de vos données conformément aux règles les plus strictes notamment à travers la signature, au cas par cas, de clauses contractuelles basées sur le modèle de la Commission européenne, ou tout autre mécanisme conforme au RGPD, dès lors que vos données personnelles sont traitées par un prestataire en dehors de l'Espace Economique Européen et dont le pays n'est pas considéré par la Commission européenne comme assurant un niveau de protection adéquat.

18.6 Offres commerciales

L'association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation et son prestataire sous-traitant Avena Event sont susceptibles de vous adresser, par courrier, email, sms, téléphone, des informations relatives à leurs offres et services analogues à ceux que vous avez achetés, ce que vous reconnaissez et acceptez.

Vous disposez, à tout moment et sans frais, de la possibilité de vous opposer à ces envois de prospections commerciales selon les conditions prévues ci-après.

18.7 Droits de la personne concernée

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au RGPD, les personnes concernées par les données personnelles traitées possèdent un droit d'accès, de rectification, de suppression des données les concernant ainsi qu'un droit de limitation et d'opposition au traitement et à la portabilité de ses données personnelles. Vous disposez également d'un droit d'opposition au traitement de vos données personnelles à des fins de prospection commerciale par l'association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation et/ou ses partenaires.



Ces droits s'exercent par courriel à l'adresse suivante : contact@avena-event.fr

Nous vous remercions de préciser votre nom, prénom, l'objet de votre demande et de fournir un justificatif d'identité valide. En vertu de l'article 12.6 du RGPD, en cas de doutes raisonnables quant à l'identité de la personne physique présentant la demande, l'association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation ou son prestataire peut demander que lui soient fournies des informations supplémentaires nécessaires pour confirmer l'identité de la personne concernée.

En vertu de l'article 12.3 du RGPD, l'association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation s'engage à fournir à la personne concernée les informations sur les mesures prises à la suite d'une demande relative aux droits précités cidessus, dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande.

Si vous ne souhaitez pas/plus recevoir nos offres, sollicitations et actualités, vous avez également la faculté de nous l'indiquer en cliquant sur le lien de désinscription situé en bas de chaque communication.

Si vous ne souhaitez pas recevoir les actualités, invitations ou offres promotionnelles de nos partenaires, vous avez la faculté de nous l'indiquer dans le cadre de votre inscription en cochant la case prévue à cet effet.

Nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel », sur laquelle vous pouvez vous inscrire (https://www.bloctel.gouv.fr/).

Enfin, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr).

18.8 Contact

Pour toute autre question complémentaire relative à notre politique de protection des données ou à la manière dont sont traitées vos données personnelles, nous vous invitons à adresser un courrier à Avena Event, Traitement des données personnelles de la Course Eiffage du Viaduc de Millau en Aveyron - 33, rue du Général Leclerc - 92130 Issy les Moulineaux, ou un email à l'adresse suivante : contact@avena-event.fr

18.9 Modifications des présentes

Les présentes pourront faire l'objet d'une actualisation. Les modifications entreront en vigueur dès la publication de la nouvelle version sur le site https://www.course-eiffage-viaducdemillau.org

Article 19 - CAS DE FORCE MAJEURE

En cas de force majeure et de catastrophe naturelle, ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, l'horaire de départ, ainsi que d'annuler l'épreuve, sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Article 20 - DISPOSITIONS DIVERSES

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.

L'utilisation de supports permettant d'écouter de la musique est tolérée par l'organisation. Cependant, pour des raisons de sécurité évidentes, l'organisateur déconseille fortement l'utilisation d'oreillettes pouvant nuire à l'écoute de son propre environnement pendant l'épreuve. L'utilisation de ces supports est sous la responsabilité exclusive du participant.

Article 21 - LITIGE

Toute réclamation, en vue d'un règlement amiable, doit être faite par écrit à l'organisateur aux coordonnées suivantes :

- Avant le 20 septembre 2024 : envoi d'un email à contact@course-eiffage-viaducdemillau.org ;
- Le 20 et 21 septembre 2024 au stand « Litiges » présent sur le village ;
- Après l'événement : envoi d'un email à contact@course-eiffage-viaducdemillau.org ;



Article 22 - ECO-RESPONSABILITE

La Course Eiffage du Viaduc de Millau en Aveyron se veut exemplaire en termes d'éco-responsabilité. Aussi nous invitons nos coureurs à bien vouloir :

- respecter l'environnement (faune, flore, déchets) tout au long du parcours ;
- privilégier le covoiturage pour se rendre sur l'événement ;
- s'inscrire en ligne ;
- être solidaire et porter assistance à un autre coureur qui se blesse ;
- rester courtois, respecter les bénévoles et les équipes d'organisation ;
- ne pas tricher et s'interdire la prise de toute substance susceptible de modifier artificiellement sa capacité physique pendant l'épreuve ;
- rejeter toute forme de discrimination.